

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 16 janvier 2017 avait lieu une réunion extraordinaire du conseil municipal portant sur le budget 2017 tenue à 19h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : Martin Hudon, Michel Roberge, Berthold Allard, Jules Bernier, François Théberge et Michel Gagnon.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

17.01.13 PRÉVISIONS BUDGETAIRES 2017

ATTENDU que d'après les prévisions budgétaires 2017, le conseil municipal aura à prévoir au cours de l'année des revenus pour un montant de 1 870 415 \$ afin de rencontrer des dépenses qui sont au même montant ;

ATTENDU qu'une somme de 721 531 \$ est nécessaire pour combler la différence entre des dépenses de 1 870 415 \$ et des revenus connus de 1 148 884 \$;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
Appuyé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

Que les prévisions budgétaires pour l'année financière 2017 soient adoptées tel que présentées et que le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2017 soit fixé à 0,94 \$ du cent dollars d'évaluation sur toutes les propriétés imposables qui sont inscrites au rôle d'évaluation foncière, qui aura pour effet de rapporter la somme de 713 936 \$ et qu'une taxe spéciale de 0,01 \$ du cent dollars d'évaluation pour la modernisation du système d'approvisionnement en eau potable soit imposé sur toutes les propriétés imposables qui sont inscrites au rôle d'évaluation foncière, qui aura pour effet de rapporter la somme de 7 595 \$ conformément au règlement 134-2006.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h30, monsieur Martin Hudon propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Yvan Pilote, maire

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier